
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE COMITE DIRECTEUR DU 21 DECEMBRE 2024 A NIMES

- Présents : Stéphan AIME, Laura ANDRIEU, Jean-Marie APPENZELLER, Valentin BARRAU, Pascale BARO, Henri BERGERET, Michel COLOMA, Claire CORNU, Ludivine CRUBELLIER, Bernard DALMON, Carlos FERNANDEZ, Maxence GOUX, Richard LAGRAVE, Marie-Christine LALANNE, Michel MAHEUX, Guy MARTEL, Christine MAZIERE, Alain NADAUD, Jean NESPOULOUS, Jean PEYRAUD, Lionel REY, Caroline ROBLEDA, Anne SARRUS, Pascale SCHNEIDER, Alexandra VERGNES, Julien VILLE.
- Invités : Philippe RENAUT (Commissaire aux Comptes).
Éric HILDEBERT, Cyril PAILHOUS.
- Excusés : Michel COLOMA, Edouard FERNANDES, Philippe JAMET, Aude SCHWEITZER.
- Assistent : Fanny BABOU, Thibault HETZEL.

Début de la réunion : 14h20

- **Approbation du compte-rendu de la réunion de Comité Directeur du 27 septembre 2024**
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.
- **Approbation du compte-rendu de la réunion de Comité Directeur du 9 novembre 2024**
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Informations financières

1.1. Rappel des procédures

Jean NESPOULOUS rappelle les procédures comptables en vigueur au sein de la Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée de Natation. Dans le détail, Bernard DALMON centralise l'arrivée des factures originales et les codifie analytiquement avant de les transmettre à Richard LAGRAVE qui effectue régulièrement les règlements. C'est ensuite Frédérique PERRIN qui saisit les écritures en soignant particulièrement les libellés et qui pointe quotidiennement les comptes bancaires. La codification au préalable évite ainsi une reprise importante d'écritures au moment de la clôture. En effet, ce sont plus de 500 pages de comptabilité générale et analytique qui sont traitées



annuellement et qui incluent les comptes de l'ERFAN¹ Occitanie et des structures CAF² et CNAHN³. A chaque recette ou dépense correspond un justificatif comptable doublement signé.

1.2. Bilan au 31 août 2024

Le bilan reflète la situation financière de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation au 31 août 2024. Il convient de retenir les éléments suivants de l'intervention de Jean PEYRAUD :

- Le total du bilan s'élève à 1 071 026 €.
- Les investissements représentent 168 828 € en valeur nette.
- Les acquisitions représentent 8 984 € en valeur d'achat et sont financées sur les fonds propres.
- L'encours des créances des usagers s'élève à 248 002 Euros ; le dénouement en début d'exercice suivant des créances les plus importantes a été vérifié ; les autres créances s'élèvent à 184 115 € et correspondent au reliquat de subventions à percevoir (sur l'année comptable étudiée).
- Les disponibilités s'élèvent à 465 820 € dont 31 520 € pour les comptes bancaires du Centre National d'Entraînement de Font-Romeu. Elles sont en hausse de 9% après plusieurs années de baisse.
- Au passif, après prise en compte du déficit de l'année, les fonds propres s'élèvent à 656 830 €. Il n'y a plus de subvention d'investissement restant par rapport au compte de résultat.
- La Ligue pratique la méthode des fonds dédiés depuis de nombreuses années. Cette méthode comptable, devenue désormais obligatoire, conduit à comptabiliser sur l'exercice une charge correspondant aux dépenses restant à engager à la clôture de l'exercice sur les subventions obtenues et les ressources affectées. Par cette méthode, on prend en compte, dans le résultat de l'exercice, uniquement la partie de la subvention ou des ressources affectées qui ont été consommées par des dépenses de l'exercice. L'excédent fera l'objet de dépenses sur les exercices futurs. Ainsi, il reste à engager sur les prochains exercices 34 445 € de charges sur les ressources affectées pour le Pôle. Il reste à engager sur les prochains exercices 29 295 € de charges sur les subventions obtenues pour le programme J'Apprends à Nager et Plan Aisance Aquatique. Les dettes auprès d'établissements de crédits s'élèvent à 0 €.
- Les dettes à court terme s'élèvent à 306 592 € en baisse par rapport à l'année dernière. Les dettes fournisseurs et charges à payer augmentent de 54%. Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 111 079 € en diminution de 30%.

¹ Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation.

² Centre Accession Formation (Natation Course) Occitanie/Font-Romeu et Occitanie/Toulouse.

³ Centre National d'Accession Haut-Niveau de Natation Artistique Occitanie/Colomiers.



En conclusion, la situation financière de la Ligue reste saine et solide malgré le résultat de l'exercice. Il y a autonomie financière et le montant des disponibilités est sécurisant pour assurer les charges courantes en cas d'arrêt d'activité durant une période confortable (près de 4 mois). Le niveau des fonds propres constitués au cours des années antérieures permet d'absorber le déficit. Cela permet d'assurer qu'au 31 août 2024, malgré le déficit, la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

1.3. Compte de résultats

Le compte de résultat retrace l'activité de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation entre le 1 septembre 2023 et le 31 août 2024. L'analyse de l'activité, présentée par Jean PEYRAUD, amène les remarques suivantes :

- Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 468 456 € dont 61 538 € de fonds dédiés. Ils comprennent :
 - Licences part régionale pour 262 975 € (en baisse de 3%). Cela représente 18% des produits.
 - Subventions pour 177 189 € (en hausse de 27%) soit 12% des produits.
 - Les droits d'engagement pour 169 287 € subissent une hausse de 56%. Ils représentent 12% des produits.
 - Les participations aux formations pour 365 615 € diminuent de 14% et représentent désormais 25% des produits d'exploitation.
 - La progression des recettes (et des dépenses corrélatives) des Pôles et centres de formation haut niveau se poursuit pour atteindre 380 463 €. Ils représentent 26% des produits.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 535 403 € dont 63 740 € de dépenses restant à engager sur les fonds dédiés. Elles comprennent, entre autres :
 - Les Pôles et centres de formation haut niveau pour 421 593 € soit 27% des charges.
 - Les charges de personnel pour 344 034 € (22% des charges d'exploitation) en baisse de 15% suite à de nombreux arrêts maladies.
 - Les frais de mission et déplacements pour 212 821 € en progression de 5%. Cela représente 14% des charges.
 - L'aide aux organisations, la labellisation et les Comités Départementaux s'élève à 103 884 € soit 7% des dépenses.
 - Les intervenants notamment pour la formation représentent 55 267 €.



Le résultat d'exploitation ressort déficitaire de 66 947€ après prise en compte des reports de ressources de l'année précédente et des engagements restant à réaliser sur les Pôles et le programme j'Apprends à Nager.

Le résultat financier, uniquement constitué des produits perçus sur les livrets, est excédentaire de 2 639€.

Le résultat de l'exercice ressort déficitaire de 61 872€ après prise en compte d'un résultat exceptionnel excédentaire de 2 914€ correspondant aux dernières subventions d'investissement virées au compte de résultat en compensation des amortissements des biens financés (minibus et matériel technique) et de l'impôt société sur les revenus financiers

En conclusion, le déficit de 61 872 € s'explique par la baisse importante des recettes qui n'a pas pu être équilibrée par la légère baisse des charges. A titre complémentaire, les abandons de frais s'élèvent à 27 721 € (+10%) et la valorisation du bénévolat et des mises à disposition est estimée à 524 800 € et 406 000 €, respectivement.

Philippe RENAUT, Commissaire aux Comptes, a mené des investigations sur le cycle de financement et de trésorerie, le cycle d'achat, le cycle des produits d'exploitation, des comptes de clubs et de l'ERFAN Occitanie. Il a également contrôlé les subventions en termes de notification, de versement et d'utilisation eu égard à leur objet. Un rapprochement a également été effectué entre la facturation émise (suite aux consignées qu'il a formulées, il y a un an) et la comptabilité. Il poursuit en alertant sur l'évolution des taux de la taxe sur les salaires au cours de l'année 2024, à prendre en compte, en partie, sur le prochain exercice.

En conclusion, Philippe RENAUT ne décèle aucune anomalie et certifie purement et simplement les comptes.

1.4. Approbation des comptes annuels 2023-2024

Compte-tenu des informations précédentes, le Comité Directeur approuve, à l'unanimité, le principe d'arrêter les comptes du 1 septembre 2023 au 31 août 2024 en vue de leur présentation lors de l'Assemblée Générale du 11 janvier 2025.

2. Questions diverses

Valentin BARRAU s'interroge sur la contribution de la Fédération Française de Natation eu égard à l'impact financier de l'organisation de deux Championnats de France de Natation Course en Occitanie durant la saison 2024-2025. Bernard DALMON répond que la Fédération Française de Natation, au même titre que la ligue, doit faire preuve de la plus grande des prudenances en matière de gestion financière. Fanny BABOU ajoute que l'accueil de telles organisations en Occitanie est



catayseur de bonnes performances (proportions de médailles) des clubs de notre région. Julien VILLE estime que les sommes engagées par la ligue sont bien moindres par rapport à l'agglomérat des dépenses que chaque club devrait engager individuellement ; il précise aussi, eu égard à la pertinence de la remarque de Valentin BARRAU, que la convention d'organisation entre la Fédération Française de Natation et la ligue est en cours de révision avec un rééquilibrage des contributions en faveur de la ligue.

En l'absence de questions, la réunion est clôturée.

Fin de la réunion : 15h25

Bernard DALMON
Président

Julien VILLE
Secrétaire Général



ANNEXE – Rappels de quelques notions :

- Les fonds propres sont constitués des résultats cumulés depuis la création de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation (avec la prise en compte du fond associatif).
- Le report à nouveau consiste à reporter le résultat de l'exercice qui vient de s'écouler sur le suivant.
- La trésorerie correspond à la somme de tous les comptes de liquidité. Elle correspond à l'ensemble des sommes mobilisables à tout moment et doit être prudemment interprétée en tenant compte, notamment, des fonds dédiés.
- Les fonds dédiés sont la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.
- Le fond de roulement est estimé à partir des disponibilités et des créances auxquelles sont retranchées les dettes et avances reçues.